



## Faire réparer un lave-vaisselle appartenant aux propriétaires

Par **gadulot**, le **29/01/2012** à **21:44**

Bonsoir,

Nous sommes plusieurs stagiaires à vivre dans un logement de fonction qui se trouve être un appartement en ville.

Ce logement comprend à la base comme seul équipement une cuisine équipée avec notamment four et lave vaisselle.

Nous savons que les propriétaires (qui tiennent une boutique sous notre appartement), ont déjà fait réparer le lave vaisselle une fois avant notre arrivée, mais il n'a pas marché une seule fois.

Nous avons voulu leur faire savoir, mais les employés de la boutique nous ont fait savoir que les propriétaires ne voulaient rien avoir à faire avec nous directement, et que nous devons passer par notre responsable administrative, qui doit elle-même se mettre en contact avec l'agence immobilière....

Le soucis est que nous avons demandé à notre responsable de contacter l'agence pour nous envoyer un réparateur pour le lave vaisselle....après 6 semaines passées à lui redire, nous avons compris qu'elle n'appellerait vraisemblablement jamais, puisqu'elle semble n'avoir rien à faire de nos problèmes de logement.

Nous avons donc contacté à plusieurs reprises l'agence, jusqu'à ce qu'un réparateur nous soit envoyé, qui, après a émis plusieurs hypothèses concernant la panne, nous a demandé de lui livrer le lave vaisselle nous-même à son atelier!!!!

Depuis 1 mois, alors que nous en référons à notre responsable, rien de fait, nous avons fini par laisser un mot à notre propriétaire (qui se permet elle de nous en laisser), toujours rien...Cela fait donc déjà 3 mois que rien n'est fait!

Pensez-vous que nous pouvons contacter nous-même un réparateur et lui fournir les coordonnées de l'agence, afin qu'il transmette la facture à nos propriétaires???

Cordialement,  
Gadulot

Par **janus2fr**, le **30/01/2012** à **07:56**

Bonjour,

Votre situation est confuse. Qui est locataire en titre ? Avez-vous chacun un bail ou est-ce votre entreprise le locataire ?

Car si vous avez un bail, il faut effectivement voir avec le bailleur, mais si vous n'en avez pas, il faut que ce soit le locataire en titre qui règle ça.

Par **gadulot**, le **30/01/2012** à **08:19**

Nous n'avons pas signé de bail, je pense qu'en effet il s'agit de notre responsable administratif qui est le "locataire en titre"...

C'est pas gagner, la personne nous balade depuis 3 mois en nous disant qu'elle va appeler, il a déjà fallu la court-circuiter une fois pour obtenir un premier réparateur en contactant directement l'agence immobilière...